

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

CREATION DE DEUX POSTES
D'ADJOINTS TECHNIQUES A
TEMPS NON COMPLET, AU
TABLEAU DES EFFECTIFS
PERMANENTS DE LA COMMUNE

DELIBERATION:

Publiée le 7 avril 2025
Rendue exécutoire le 7 avril 2025
Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 7 avril
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 7 avril 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 18 mars 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :
Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban,
PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît,
PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, HOUZET Lionel, CLOUET
Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude,
BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, LARD
Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à M. Michael LEROY,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de
chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la
collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de
fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau
des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs des personnels titulaires adopté par le
Conseil Municipal en séance plénière, le 16 février 2021, sous la
délibération référencée 20211602DEL6, il est exposé au Conseil Municipal
que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un
avancement de grade, pour donner suite à la réussite d'un concours, d'un
examen, ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la création au tableau des
effectifs permanents de la commune d'Erquinghem-Lys :

- D'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet
(16,70/35^{ème}), ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi
d'Adjoint Technique de catégorie C,
- D'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe, à temps non
complet (16,70/35^{ème}), ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre
d'emploi d'Adjoint Technique de catégorie C,

Leurs rémunérations seront calculées en référence à l'indice brut de leur
grade de recrutement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget
Communal.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire